

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

Doctrine d'accueil

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %

Protocole sanitaire

<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous les personnels ainsi que pour les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
--	---	--	--

Activités physiques et sportives

<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
---	--	--	---

Protocole de contact-tracing

Écoles :

Après un cas confirmé, poursuite des apprentissages en présentiel pour les élèves régulièrement testés négatifs :

- si le test PCR ou antigénique fait à J+0 est bien négatif ;
- et si les autotests réalisés à J+2 et J+4 et délivrés gratuitement en pharmacie sont négatifs (attestation sur l'honneur des parents).

Apprentissage à distance pour les élèves testés positifs et les élèves non testés qui doivent s'isoler 7 jours. Cette durée est réduite à 5 jours sur présentation d'un résultat négatif de test antigénique ou PCR réalisé le 5^e jour et en l'absence de symptômes depuis 48h.

Collèges et lycées :

- **Les élèves de moins de 12 ans et les élèves âgés de 12 ans et plus justifiant d'une vaccination complète** poursuivent les cours en présentiel s'ils réalisent un test antigénique ou PCR immédiatement puis deux autotests délivrés gratuitement en pharmacie les 2^e et 4^e jours après le 1^{er} test.

- **Les élèves âgés de 12 ans et plus contact à risque sans vaccination complète** poursuivent pendant 7 jours les apprentissages à distance et réalisent un test antigénique ou PCR à l'issue de l'isolement.



EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS

